

ARTICLE 1. ORGANISATEUR DU JEU

UNION EVOLUTION immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 501 689 558 et dont le siège social est situé RUE ERIC TABARLY CS 10040, 35538 NOYAL SUR VILAINE CEDEX organise un jeu concours du 1^{er} Juillet 2018 au 7 Octobre 2018 intitulé « ELECTION DES MEILLEURES VACHES LAITIERES EVOLUTION 2018 ».

ARTICLE 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au jeu concours est ouverte à toute personne respectant toutes les conditions suivantes :

- Etre adhérent et/ou client d'EVOLUTION ou de ses partenaires (AURIVA ; GENIATEST ; ELITEST ; UALC)
- Présenter une ou plusieurs vaches de race Prim'Holstein, Normande ou Pie Rouge issues de taureaux EVOLUTION ;
- Le participant, ou le représentant de la personne morale participante, doit être âgé d'au moins 18 ans ;

ARTICLE 3. MODALITES D'INSCRIPTION

Pour s'inscrire au jeu concours, le participant doit remplir un bulletin d'inscription publié sur le site www.evolution-xy.fr. Ce bulletin comporte notamment les informations suivantes : nom et prénom, adresse e-mail de l'éleveur, nom de l'élevage, numéro de l'élevage, nom, race, date de naissance et numéro de la vache concernée, nom du père de la vache et type de la traite.

Cette liste n'est pas exhaustive dans la mesure où l'éleveur peut fournir tous éléments utiles pour l'évaluation de la performance officielle de la vache présentée.

Ensuite, chaque participant accepte de fournir une photographie, avec ou sans lui, de la vache présentée au concours.

Le nombre d'inscription est limité à deux (2) vaches maximum par race dans le même élevage. De plus, chaque vache ne peut faire l'objet que d'une inscription dans un seul segment prévu à l'article 5 des présentes.

La participation au jeu concours n'est effective qu'à compter du moment où l'ensemble des conditions ci-dessus sont satisfaites. Les participants peuvent envoyer leur candidature jusqu'au 7 Octobre 2018 à 18h. Au-delà de cette date, plus aucune participation ne sera enregistrée par EVOLUTION et cette dernière ne pourra pas être tenue responsable du retard d'un participant.

La participation au jeu concours est gratuite.

ARTICLE 4. DOTATIONS

Pour toute inscription conformément aux articles 2 et 3 des présentes, l'éleveur recevra un autocollant personnalisé.

Dans le cadre du jeu concours, chaque gagnant recevra les lots suivants :

Gagnant à l'échelle REGIONALE

- Un trophée *EVOLUTION* ;
- Un vêtement *EVOLUTION*

Gagnant à l'échelle **NATIONAL**

- Une smartbox "échappée saveurs terroir"
- Un trophée *EVOLUTION*
- Une photo avec un photographe professionnel

La photo avec un photographe professionnel sera prise en charge par *EVOLUTION* pour organiser la date et le lieu de la séance.

Chaque gagnant sera contacté par mail au plus tard le 15 Décembre 2018. La remise officielle des dotations sera réalisée lors d'un événement dont la date et le lieu sont encore à définir. *EVOLUTION* s'engage à informer le gagnant au moins une (1) semaine avant la remise officielle.

En tout état de cause, le gagnant dispose d'un délai de trente (30) jours à compter de la réception du mail pour revendiquer son lot. Au-delà de ce délai, le gagnant ne pourra plus exiger son gain. Dans ce cas, le lot reviendra au suppléant désigné en remplacement par le jury.

Les lots ne peuvent pas faire l'objet d'un remboursement en espèces, ni aucune contrepartie de quelle que nature que ce soit et sont non cessibles. Toutefois, en cas de force majeure, la société *EVOLUTION* se réserve le droit de remplacer les dotations annoncées par des dotations de valeur équivalente. Si cela se produisait, la responsabilité de la société *EVOLUTION* ne pourra être engagée en aucune manière.

ARTICLE 5. CRITERES DE SELECTION

La sélection des lauréats est prévue entre le 8 Octobre 2018 et le 1^{er} Décembre 2018 par un jury composé des membres des comités raciaux et de responsables *EVOLUTION*.

Le jury aura pour objectif de sélectionner la meilleure vache eu égard au segment dans lequel elle a été inscrite. Pour chaque segment, les critères de sélection sont les suivants :

Race Prim'Holstein :

Segment **VOLUM** (notamment LAIT; MP; MG; STMA; MA; ACETO)

Segment **+VALUE** (notamment MP; TP; TB; MG; LAIT; ME; LT; ACETO)

Segment **VITAL** (notamment ME; FER; LT; MG; TR; MA; CC; RLNI)

Segment **AUTONOM** (notamment LAIT; ME; LT; ACETO; RLI; FER; TR; MP)

Segment **SHOW** (notamment MO; AA; AH; PC; AC; LO; MA; ME)

Segment **SANS CORNES** (vache issue d'un père porteur du gène sans cornes en plus des performances laitières et morphologiques)

Segment **RED** (vache avec la couleur de robe rouge en plus des performances laitières et morphologiques)

Segment **ROBOT** (notamment ME; LT ; IA ; STMA ; LO ; VT; MA)

Race Normande :

Segment **CONFORT** (notamment FER; AP; LAIT; MACL; MG; ACETO)

Segment **OPTI** (notamment LAIT; MP; MG; AP; MACL; NAI; MA; FER)

Segment **QUALI** (notamment TB; MP; MU; LAIT; MACL; NAI; TP; MG)

Segment **MORPHO** (notamment MO; MA; FT; AP)

Segment **ROBOT** (notamment ME; LT ; IA ; STMA ; LO ; VT; MA)

Race Pie Rouge :

Segment **AUTHENTIC** (notamment CC; FER; CEL; MP; TP; TB; MA; ME)

Segment **AUTONOM** (notamment LAIT; ME; FER; STMA; CC; MP; TR; MA)

La décision du jury ne peut être remise en cause et, à ce titre, la responsabilité d'EVOLUTION ne peut être engagée.

ARTICLE 6. CONVENTION DE PREUVE

Le règlement complet sera disponible sur le site internet www.evolution-xy.fr et au siège de la société Rue Éric Tabarly, 35538 NOYAL SUR VILAINE.

Le règlement des opérations est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande auprès de la société organisatrice sur simple demande écrite ou par courrier postal – les frais de timbres seront remboursés sur demande uniquement avant la date de clôture de la vente.

ARTICLE 7. LITIGES ET RESPONSABILITES

La participation audit jeu concours implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité.

Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant.

La société EVOLUTION tranchera souverainement tout litige relatif au jeu concours et à son règlement.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu concours. En cas de contestation, seul sera recevable, un courrier en recommandé avec accusé de réception dans un délai d'un (1) mois après la clôture du jeu concours. Le courrier devra indiquer la date précise de participation au jeu, les coordonnées complètes du participant et le motif exact de la contestation.

Les participants autorisent toute vérification concernant leur identité, leur domicile et les caractéristiques déclarées de leur vache. Ces vérifications seront effectuées dans le strict respect de l'article 9 du Code Civil. Toute indication d'identité ou d'adresse falsifiée, frauduleuse, fausse, mensongère, incorrecte ou inexacte entraînera l'élimination du participant.

ARTICLE 8. INFORMATIQUES ET LIBERTES

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018. Tous les participants disposent en d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant.

ARTICLE 9. EXPLOITATION DE L'IMAGE

Les participants autorisent la société organisatrice à diffuser le nom, prénom, commune de résidence et photographie des participants remportant le jeu-concours à des fins publicitaires ou promotionnelles des produits et services EVOLUTION pendant dix (10) ans sur tout support imprimable ou plateforme informatique, sans que cette utilisation ne puisse donner lieu à une quelconque contrepartie. EVOLUTION peut être amenée à contacter les participants pour l'ensemble de ses besoins de communication.